

## La Culture Musicale

### L'UV DE DEM (INSTRUMENT OU CHANT)

Ouvert sans concours à tous les élèves du conservatoire

Durée du cycle : 1 ou 2 ans

#### objectifs pédagogiques

- Cours d'histoire de la musique général et chronologique (chaque année une thématique différente est proposée).
  - Approfondissement de thèmes autour du programme de concerts du CRR.
  - Méthodologie du commentaire d'écoute, comparaisons d'interprétations (en vue des concours d'enseignement ou de formations à l'enseignement).
- Travail personnel* : Rédaction d'un commentaire de concert de la saison musicale, choisi par le professeur, en dehors des concerts auxquels l'étudiant participe.

#### suivi pédagogique

##### Les échéances de fin d'année

##### ↳ Examen final (dès la 1<sup>ère</sup> année)

Examen écrit comprenant des commentaires d'écoute, un commentaire de document, des questions de cours.

##### décisions du jury, récompenses décernées :

- obtention de l'UV de culture avec mention TB ou B (faisant partie du DEM d'instrument ou de chant)
- mention AB – ou pas de mention (donnant droit à une seconde année)

### LE CYCLE SPECIALISE (DEM) : ANALYSE ET CULTURE MUSICALE

Durée du cycle spécialisé : 2 ou 3 ans

#### admission inscription

##### L'admission dans ce cycle se fait uniquement sur concours :

Mise en loge d'une heure sur un dossier comprenant une partition classique à analyser, un texte musicologique à commenter, une première page de partition à situer, une citation à commenter.  
Exposé du dossier puis entretien avec le jury.

#### Objectifs pédagogiques Programme

- . 2 ou 3 thèmes approfondis par an, qui touchent l'ensemble de l'histoire de la musique.
  - . Participation aux manifestations de l'établissement : notices, présentations de concerts.
  - . Méthode du commentaire d'écoute, de document et de la dissertation.
  - . Méthode de recherche : travail à la bibliothèque du Conservatoire, à la BNF.
- Travail personnel* : Rédaction d'un article sur un sujet au choix.

#### suivi pédagogique

##### Les échéances de fin d'année

##### ↳ Examen final (ne peut être passé en 1<sup>ère</sup> année)

- Examen écrit comprenant des commentaires d'écoutes et une dissertation à partir de documents.  
- Examen oral comprenant l'exposé d'une question de cours tirée au sort et la présentation de l'article personnel.

##### décisions du jury, récompenses décernées :

- obtention de l'UV du DEM d'analyse et culture musicales avec mention TB ou B
- mention AB (donnant droit à une 3<sup>ème</sup> année)
- fin de scolarité

Le « DEM d'Analyse et Culture Musicales » comprend l'UV d'Analyse musicale (degré spécialisé) et l'UV de Culture musicale (degré spécialisé)